

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

RECONNAISSANCE DE LA NATION ENVERS LES RAPATRIÉS D'INDOCHINE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR CEUX-CI ET LEURS FAMILLES DU FAIT DE L'INDIGNITÉ DE LEURS CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE VIE DANS CERTAINES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS - (N° 949)

AMENDEMENT

N° DN2

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – Un comité de suivi budgétaire, composé de représentants de l'État, du Parlement, des associations de rapatriés d'Indochine et d'experts indépendants, est chargé d'évaluer l'utilisation des fonds et de proposer des ajustements si nécessaire.

II. – Le Gouvernement remet chaque année au Parlement un rapport sur la gestion et l'impact des fonds. Ce rapport fait l'objet d'une présentation au Parlement et est rendu public.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe la France insoumise – Nouveau Front Populaire entend instituer un comité de suivi budgétaire, composé de représentants de l'État, du Parlement, des associations de rapatriés d'Indochine et d'experts indépendants, chargé d'évaluer l'utilisation des fonds et de proposer des ajustements si nécessaire.

Un rapport annuel sur la gestion et l'impact du fonds est également présenté devant le Parlement par le gouvernement. Celui-ci est rendu public.

Cet article supplémentaire permettra un suivi complet et transparent de l'utilisation des fonds, permettant de proposer des ajustements qui puissent régler des situations problématiques ne permettant pas la bonne indemnisation des victimes concernées. Les parlementaires, ainsi que les associations des rapatriés d'Indochine et leurs familles pourront effectuer un travail de contrôle sur la gestion et l'impact de ces fonds, grâce à la publication et la présentation du rapport annuel.